

**Réunion de la Commission Santé et Qualité de Vie au Travail du 29
avril 2020 de la Société CSF**



Sommaire

1

Synthèse des mesures de prévention mises en place dans le cadre de la crise sanitaire (Covid-19)

2

Synthèse des mesures organisationnelles mises en œuvre au sein des magasins de la Société CSF

3

Présentation des grandes lignes des Plans de Continuité d'Activité (PCA) des magasins et des sièges

4

Présentation de la mise à jour des Documents Uniques d'Évaluation des Risques Professionnels dans le cadre de la pandémie liée au Covid-19

Préambule

Depuis le début de la crise sanitaire nous faisons tout notre possible pour protéger la santé et la sécurité des collaborateurs, et préserver leurs conditions de travail. C'est notre priorité.

CSF veille à mettre en œuvre toutes les mesures de nature à assurer la santé et la sécurité des salariés en appliquant strictement les consignes sanitaires mais également en allant bien au-delà.

Les mesures de prévention et de protection rappelées ci-après ont été déployées au niveau de l'ensemble de CSF.

Les préconisations gouvernementales ont été très tôt appliquées, parfois anticipées et les mesures mises en œuvre vont désormais au-delà.

Nous avons renforcé les mesures déjà adoptées, en tenant compte des nouvelles possibilités s'offrant à nous (évolution des recommandations des pouvoirs publics, mise à disposition de masques dès que cela a été possible, disponibilité de nouveaux équipements de protection etc.) et en tenant compte des propositions des salariés et des représentants du personnel.

Nous veillons à ce que les consignes données aux niveaux national / régional soient scrupuleusement respectées en magasin.



A large, light blue, stylized number '1' is positioned in the background of the slide. It consists of a vertical bar and a diagonal bar that meets it at the top, forming the digit '1'.

Synthèse des mesures de prévention mises en place dans le cadre de la crise sanitaire (Covid- 19)

Observations préalables de la Direction

Nous mettons continuellement à jour les mesures de prévention / protection en tenant compte notamment :

- **des dernières préconisations des autorités publiques,**
- **des remontées de nos salariés,**
- **et de la disponibilité de nouveaux équipements de protection** → récemment encore avec la mise à disposition des masques de protection en début de semaine 14.

→ **Nous comptons bien continuer à améliorer les mesures en place, en nous appuyant, autant que possible, sur les remarques et propositions des élus.**



Mesures de prévention mises en place

Depuis le début de la crise sanitaire, le groupe Carrefour et en particulier la Société CSF a mis en œuvre d'importantes mesures de prévention et de protection, de nature à renforcer la sécurité de ses collaborateurs.

Il convient de noter que Carrefour disposait d'un stock de gel hydro-alcoolique qui a été distribué en magasin dès l'apparition des recommandations sanitaires et ce à partir de la semaine 11, puis renouvelé par la suite.

Ces livraisons ont été complétées dans le même temps par la distribution et l'affichage des consignes données sur le respect des gestes barrières ainsi que sur l'aménagement des pauses au sein des magasins afin de permettre aux collaborateurs de pouvoir se laver les mains régulièrement.



Pour les magasins de la Société CSF



Synthèse mesures de prévention mises en place au sein des magasins

- **Prévention des risques psycho-sociaux**
 - **cellule d'aide psychologique, animée par le cabinet PSYA** (nouvelles affiches diffusées semaine 13).

- **Information des salariés**
 - **création d'une hotline dédiée**, accessible 7j/7j de 7h à 19h par tous les collaborateurs et managers (semaine 9).

 - **large diffusion des « gestes barrières »** et des bonnes pratiques sanitaires auprès des collaborateurs, notamment via des **affichages** en magasin et de fiches pratiques (1^{er} affichage en semaine 9, dernier affichage sur les gestes barrière mis à jour semaine 13).



Synthèse mesures de prévention mises en place au sein des magasins

- **Prévention des risques de violences physiques et psychologiques de la part de clients**

-Des mesures de prévention existaient déjà et continuent de s'appliquer (car risque préexistant lié à notre activité).

- Ces mesures ont tout de même été renforcées : **information et sensibilisation des clients sur la situation actuelle, proposition d'aménagements d'horaires, renforts de salariés affectés habituellement à d'autres tâches, recours à l'intérim, soin particulier à la gestion de l'approvisionnement et à l'achalandage régulier des rayons.**

Depuis la décision des Autorités publiques de réduire les contacts et déplacements au strict minimum sur l'ensemble du territoire à compter du 17 mars => baisse sensible de la fréquentation en magasin par rapport au début de la crise.



Synthèse mesures de prévention mises en place au sein des magasins

- **Équipements individuels**

- **mise à disposition de solutions hydro-alcooliques** (à compter de la semaine 11 avec des livraisons chaque semaine, dans tous les établissements à raison de 36 bidons de 500ml pour Market). Elles permettent aux collaborateurs de se désinfecter régulièrement les mains entre deux lavages à l'eau et au savon.
- **mise à disposition de produits d'hygiène et de gants de protection** (pour les gants, à compter de la semaine 12). Par ailleurs, des gants supplémentaires sont régulièrement acheminés dans tous les établissements.



Synthèse mesures de prévention mises en place au sein des magasins

▪ Équipements individuels

- **distribution de masques de protection** => dès l'obtention de l'autorisation gouvernementale, Carrefour a commandé plus de 10 millions de masques, à destination de ses collaborateurs. Dès l'arrivée de ces masques en France, ceux-ci ont été livrés dans les différents établissements du groupe début de semaine 14 (100% des magasins de la DO ont été livrés en début de semaine 14, réapprovisionnement régulier en fonction des arrivées par avion).

Des outils de suivi des stocks des produits sanitaires ont été mis en place et les commandes sont passées au niveau national en fonction des besoins qui sont « remontés » par les magasins afin d'assurer une répartition homogène et suffisante entre les magasins.

Ainsi, des masques, gants et bidons de solution hydro-alcoolique sont livrés chaque semaine au sein des magasins assurant ainsi en continu des stocks suffisants.

- mis à disposition des hôtes et hôtesse de caisse des **stylos** (afin d'éviter les échanges), des **stylets** (semaine 13) (afin d'éviter tout contact direct avec les écrans tactiles des caisses automatiques) et des **visières transparentes** (semaine 13).



Synthèse mesures de prévention mises en place au sein des magasins

▪ Mesures de distanciation sociale / gestion de flux clients / sécurité

- incitation des clients à garder une distance minimale entre eux et avec les salariés :
 - **marquages au sol** (au niveau des caisses, de l'accueil et des rayons traditionnels) (à compter de la semaine 12),
 - **annonces « micro »** régulières (via notamment des enregistrements qui passent toutes les 15 minutes environ) (à compter de la semaine 12),
 - **fermeture d'une caisse sur deux**, incitation à passer par une travée vide (semaine 14).
- **régulation du flux de clients** au sein du magasin : recours au service de sécurité ou aux forces de l'ordre (à compter de la semaine 12).
- limitation des contacts au maximum, notamment par la **pose de séparations en plexiglas** devant les caisses, à l'accueil (semaine 12).



Synthèse mesures de prévention mises en place au sein des magasins

- **Nettoyage renforcé des locaux**

- **renforcement de la périodicité du nettoyage** des locaux (depuis la semaine 11).
- attention particulière à la **désinfection des salles communes**, des vestiaires, des sanitaires, des caisses, des « points de contact » (poignées et bouton d'ascenseur), des caddies et des paniers (depuis la semaine 10).
- **opérations de désinfection supplémentaires dans l'hypothèse d'un cas de contamination avéré ou suspecté** (par un prestataire de nettoyage en respectant les recommandations des autorités publiques).



Synthèse mesures de prévention mises en place au sein des magasins

▪ Mesures spécifiques concernant les caisses

- mise en place d'un **processus spécifique de prévention pour les salariés des caisses**, leur permettant (i) de faire fréquemment des « allers/retours » afin de se laver les mains, (ii) de disposer de solution hydro-alcooliques et (iii) de changer souvent de gants de protection (semaine 11).
- **distribution de stylos et de stylets**, afin que les salariés ne s'échangent plus leur matériel et qu'ils ne soient plus amenés à toucher directement les écrans tactiles des caisses automatiques (semaine 13).
- installation de **séparation en plexiglas** afin d'isoler les salariés des clients (semaine 12).
- mise à disposition de **visières** transparentes et de casquettes pouvant être utilisées en complément des masques (1^{ère} livraison semaine 13, nouvelle livraison en semaine 14).
- **ouverture d'une caisse sur deux** => passage des clients par les travées vides dans la mesure du possible (semaine 14).
- **invitation des clients à régler par carte bancaire**, en utilisant le paiement sans contact lorsque cela est possible (semaine 12) (paiement avec la carte PASS : relèvement du plafond du paiement sans contact à 100€, semaine 13).



Synthèse mesures de prévention mises en place au sein des magasins

- **Mesures spécifiques concernant le drive**
 - **invitation des clients à ne pas sortir de leur véhicule** et à respecter une distance d'un mètre (semaine 12)
 - **suspension de la possibilité du paiement sur place** (semaine 12)
 - **suppression de l'obligation de signer des bons de livraison** (semaine 13)
 - **désinfection régulière des terminaux et des barres d'appui des « rolls »** (semaine 13)



Pour les Sièges de la Société CSF



Synthèse mesures de prévention mises en place au sein des Sièges de la Société CSF

- **Normalisation du télétravail :**

Dès le 15 mars, le groupe Carrefour a appelé l'ensemble de ses sièges nationaux et régionaux à placer le maximum de collaborateurs possible en télétravail, afin de limiter autant que possible les déplacements et les rassemblements.



Synthèse mesures de prévention mises en place au sein des Sièges de la Société CSF

- **Outre la normalisation du télétravail, dès le 15 mars, il a été communiqué sur :**
- l'interdiction des déplacements entre les sièges, entre les sièges et les magasins /entrepôts, entre les magasins et les entrepôts, et entre les magasins - autres que ceux qui sont absolument indispensables à la poursuite d'une activité opérationnelle essentielle
- la limitation « au maximum » des déplacements des salariés itinérants. Autorisation uniquement lorsque leur présence / visite est indispensable au bon fonctionnement des magasins à court terme

Ainsi, seuls les :

- Responsables Régionaux sécurité
- Responsables Régionaux Techniques (pour les interventions urgentes)
- Conseillers de Franchise Proximité et Directeurs de Région Market (pour veiller strictement à la mise en place des protocoles sécurité / hygiène / nettoyage définis par Carrefour)

sont autorisés à se rendre en magasins dans le cadre de leurs fonctions. Les autres fonctions itinérantes (coachs, formateurs) peuvent, après accord de leur manager, aller aider les équipes en magasin. Ils seront alors affectés à un magasin et ne pourront ensuite plus revenir travailler physiquement au siège ou dans d'autres magasins

- l'interdiction des RDV avec des personnels extérieurs sur les différents sièges et magasins - hors urgence opérationnelle absolue



Synthèse mesures de prévention mises en place au sein des Sièges de la Société CSF

▪ Mesures prises avant la normalisation du télétravail :

Avant que le télétravail devienne la norme pour les postes du siège, vous trouverez ci-après le détail des principales mesures qui avaient été prises :

- communication sur le respect des gestes barrières ;
- encouragement du recours au télétravail afin de limiter autant que possible les déplacements et rassemblements ;
- interdiction des réunions physiques au siège sauf absolue nécessité, les conférences téléphoniques devant être systématiquement privilégiées ;
- renforcement du nettoyage dans les parties communes et espaces de bureau et affichage d'un document intitulé « comment se laver les mains » à proximité immédiate des lavabos ;
- nettoyage et désinfection plusieurs fois par jour des points de contact (poignées, bouton ascenseur...) et sanitaires



Synthèse mesures de prévention mises en place au sein des Sièges de la Société CSF

- **Concernant plus spécifiquement les restaurants d'entreprise**, des consignes particulières ont été mises en œuvre dès le 13 mars dernier dont notamment :
 - extension des horaires de déjeuner et limitation du nombre de personnes simultanément présentes au sein du réfectoire
 - distribution de couverts emballés
 - mise en place des condiments en dosettes individuelles
 - retrait des carafes à eau
 - suspension des libres-services
 - port de gants par le personnel des restaurants

+ élargissement des plages horaires des restaurants d'entreprise d'Evry et de Mondeville ;
+ recommandation d'éviter les pics d'affluence.

- Consignes spécifiques pour la restauration à Massy

À partir du vendredi 13 mars, **des rotations ont été mises en place selon le bâtiment et en fonction des semaines paires / impaires.**



Synthèse mesures de prévention mises en place au sein des Sièges de la Société CSF

- Pour les salariés qui se déplaceraient ponctuellement sur le site compte tenu de leur fonction, la consigne a été donnée de rester le temps strictement nécessaire à la réalisation de leur travail et de rentrer chez eux.

Un agent de sécurité sur place est chargé de faire quotidiennement le tour des bureaux.

- Fermeture des salles de sport présentes dans les sièges à compter du 16 mars 2020

DUERP / PCA : conformément à nos obligations légales, nous avons mis à jour le document unique d'évaluation des risques, pour tenir compte des risques spécifiques liés à l'épidémie (cf. slides ci-dessous) et avons présenté aux représentants de proximité des Sièges les Plans de continuité de l'activité (PCA).



Dernières affiches sur les « gestes barrières »

COVID-19

LES GESTES BARRIÈRES À APPLIQUER PAR CHACUN D'ENTRE NOUS POUR LA PROTECTION DE TOUS

Lavez-vous les mains régulièrement.
À défaut utilisez une solution hydroalcoolique

Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir

Saluez sans embrassades
Évitez les embrassades

Utilisez des mouchoirs à usage unique et jetez-les

Gardez vos distances avec vos interlocuteurs

En salle de pause évitez les rassemblements et gardez une distance d'un mètre

Évitez de vous toucher le visage

LES GESTES DE CHACUN FONT LA SANTÉ DE TOUS

Nous répondons à vos questions au 05 80 91 94 64 ou sur les_gestes_barrieres@carrefour.com
Ce numéro et cette adresse e-mail sont réservés aux collaborateurs des établissements Carrefour et franchisés de Carrefour France.

COVID-19

METTRE UN MASQUE DE PROTECTION

1 Lavez-vous les mains, à défaut utilisez une solution hydroalcoolique

2 Tournez le masque dans la bonne direction (bord rigide en haut et face blanche ou remboursée vers vous)

3 Positionnez le masque sur le nez et la bouche, en incluant le menton

4 Pincez le bord rigide pour l'ajuster à votre nez

5 Pour le retirer, ne touchez que les attaches et jetez-le dans une poubelle fermée de préférence

6 Lavez-vous les mains, à défaut utilisez une solution hydroalcoolique

Consigne spécifique : changez votre masque lorsqu'il est mouillé et/ou souillé

Porter un masque, une barrière de plus face au covid-19

LES GESTES DE CHACUN FONT LA SANTÉ DE TOUS

Nous répondons à vos questions au 05 80 91 94 64 ou sur les_gestes_barrieres@carrefour.com
Ce numéro et cette adresse e-mail sont réservés aux collaborateurs des établissements Carrefour et franchisés de Carrefour France.

COVID-19

SE LAVER LES MAINS RÉGULIÈREMENT / RETIRER SES GANTS EN TOUTE SÉCURITÉ

Les virus et/ou bactéries peuvent se retrouver sur vos mains ou sur vos gants, veillez à vous laver fréquemment les mains et à changer régulièrement vos gants.

Veillez à vous laver les mains le plus régulièrement possible

Changez régulièrement vos gants et respectez les consignes de sécurité

LES GESTES DE CHACUN FONT LA SANTÉ DE TOUS

Nous répondons à vos questions au 05 80 91 94 64 ou sur les_gestes_barrieres@carrefour.com
Ce numéro et cette adresse e-mail sont réservés aux collaborateurs des établissements Carrefour et franchisés de Carrefour France.



Focus sur le renouvellement des commandes d'équipement de protection

Depuis la semaine 11 avec les solutions hydro-alcooliques puis, à partir de la semaine 12, du matériel de protection a été adressé et mis à disposition des collaborateurs. Des livraisons régulières sont effectuées depuis lors aux sites de la Société CSF :

Afin d'assurer l'approvisionnement des établissements de manière suffisante :

- une partie des commandes et des livraisons est pilotée au niveau national (flux « poussé »)
- mais également au niveau local afin d'assurer l'approvisionnement des établissements de manière suffisante. Des compléments de commandes locales sont ainsi passés de manière ponctuelle par les établissements directement

Depuis la semaine 14, afin d'éviter les ruptures en magasin sur les stocks de gants, masques et solution hydro-alcoolique, il est demandé aux Directeurs de magasin de remplir un questionnaire journalier dans le Portail Market, pour connaître le stock de ces produits.



Les moyens de protection ont été récemment élargis aux salariés des prestataires extérieurs (ménage, entretien, gardiennage) dont les sociétés ne parvenaient pas à les équiper (malgré leur obligation).

Focus sur le renouvellement des commandes d'équipement de protection

❑ **Pour les solutions hydro-alcoolique,** des livraisons ont été réalisées depuis la semaine 11 (36 bidons de 500 ml). De nouvelles livraisons ont lieu chaque semaine.

❑ **Pour les gants,** une première dotation a été adressée à partir de la semaine 12 (2 cartons de 10 boîtes de 100 gants par magasin). Une seconde dotation a été réceptionnée par les magasins en semaine 14 puis une fin de semaine 15 et début de semaine 16. Des livraisons sont prévues à la quinzaine, sur l'ensemble des tailles de gants.

❑ **Pour les masques de protection,** une commande massive a permis de livrer les établissements sur la semaine 14. Depuis, des réassorts réguliers sont livrés sur les établissements. Une autre livraison est intervenue en semaine 14 et des suivantes courant de semaine 15 et début de semaine 16. Une quatrième livraison par les entrepôts non alimentaires a eu lieu en semaine 17 et sera renouvelée à la quinzaine.

❑ **Pour les visières,** des livraisons ont été adaptées et arrivées sur les magasins à partir de la semaine 13, avec une nouvelle livraison en semaine 14. Le produit a été référencé pour les magasins souhaitant se réassortir.





Synthèse des mesures organisationnelles mises en œuvre au sein des magasins de la Société CSF

Fermetures exceptionnelles des magasins le dimanche

Les magasins intégrés de la Société CSF ont été fermés de façon exceptionnelle les dimanches 29/03/2020, 05/04/2020 et 12/04/2020 (dimanche de Pâques).

Suite à la demande des organisations syndicales, les dimanches 19 et 26 avril 2020 ont été fermés, et les dimanches 3 et 10 mai 2020 le seront également. Cette décision de fermeture exceptionnelle ne concerne néanmoins pas 36 magasins.

En effet, certains magasins sont plus exposés que d'autres à une forte affluence de clients compte tenu notamment de leur positionnement géographique.

Comme vous le savez, notre activité est essentielle et permet de subvenir aux besoins de première nécessité des français. C'est pourquoi il a été décidé pour ces 36 magasins de revenir à un fonctionnement « normal » le dimanche matin et donc de les ouvrir aux horaires habituels. Nous prendrons toutes les précautions nécessaires pour que les magasins ouverts le dimanche matin ouvrent dans les mêmes conditions de sécurité sanitaire que les autres jours, afin d'assurer à nos collaborateurs un haut degré de protection contre le risque de contamination.

La fermeture des magasins le dimanche matin est temporaire et sera effective, *a minima*, jusqu'au 11 mai prochain.



Nouveaux horaires des magasins dans le contexte sanitaire actuel

A compter du 23 mars 2020, fermeture à 19 heures au plus tard des magasins intégrés de la Société CSF.

Néanmoins, comme vous le savez, certains magasins sont plus exposés que d'autres à une forte affluence de clients. Afin de gérer au mieux l'affluence de la clientèle sur ces magasins et de garantir au maximum le respect des mesures de distanciation sociale, 50 magasins intégrés sont désormais ouverts une heure de plus, c'est à dire jusqu'à 20 heures depuis le 20 avril dernier.

La fermeture des magasins à 19 heures ou à 20 heures au lieu de l'horaire de fermeture habituel est temporaire et sera effective, *a minima*, jusqu'au 11 mai prochain.



Mesures organisationnelles mises en place dans le contexte sanitaire actuel

Les mesures organisationnelles suivantes ont été mises en œuvre au sein des magasins de la Société CSF, notamment pour adapter l'activité aux variations du flux clients et à l'absence de collaborateurs :

-Suspension du service de la location de véhicules

-Suspension du service du retrait colis

-Suspension des services La Poste

-Suspension du service Billetterie

D'autres mesures organisationnelles ont pu être mises en œuvre au sein des magasins de la Société CSF, selon la situation des magasins comme par exemple :

-Mise en sommeil de « rayons traditionnels »

-Mise en rayon de nuit



Mesures mises en place pour pallier l'absentéisme de nos collaborateurs

- Recours aux heures complémentaires / supplémentaires (en faisant application des règles légales et conventionnelles)
- Embauches en CDD
- Proposition à certains salariés d'aménagements d'horaire ou de poste (polyvalence, changement de rayon etc.)
- Formation des collaborateurs non affectés au Drive afin d'augmenter le nombre de personnes pouvant venir en renfort, sur la base du volontariat
- Formation des collaborateurs aux métiers de caisse afin d'augmenter le nombre de personnes pouvant venir en renfort, sur la base du volontariat
- Renfort de salariés affectés habituellement à d'autres tâches et notamment des sièges avec l'opération « Tous engagés pour nos magasins »
- Dans certains magasins : fermeture d'une partie des rayons traditionnels
- Décalage de congés
- Recours à l'intérim (recours possible à des agences « non référencées » par Carrefour)



Présentation des grandes lignes des Plans de Continuité d'Activité (PCA) des magasins et des sièges

Focus sur l'information des représentants du personnel sur les PCA

- **Des PCA ont été établis afin de répondre à la nécessité d'assurer la poursuite de l'activité de l'entreprise**
- Comme vous le savez, dans le respect des mesures de « confinement » décidées par les autorités publiques, nous avons été contraints de reporter à une date ultérieure les réunions de CSE qui étaient programmées afin de limiter au maximum les réunions en présentiel et les déplacements inter-sites (la tenue d'une réunion nécessitant le déplacement de la grande majorité, voire de l'ensemble des membres du CSE)
- Nous avons donc été contraint de reporter la réunion du CSE sur les PCA initialement prévue mi-mars
- Néanmoins :
 - afin d'assurer une continuité de l'information des représentants du personnel, et dans l'attente de précisions du gouvernement sur la tenue à distance des CSE, nous avons privilégié l'organisation de réunions avec les représentants de proximité au sein des magasins
 - le PCA de chaque magasin a été présenté localement aux Représentants de Proximité du magasin concerné



Présentation de la mise à jour des Documents Uniques d'Évaluation des Risques Professionnels dans le cadre de la pandémie liée au Covid-19



Information sur la mise à jour du DUERP des magasins et des sièges

Dès les premiers jours de la crise :

- nous avons procédé à une **évaluation d'urgence** des risques sanitaires, organisationnels, physiques et psychologiques liés à l'épidémie actuelle
- **afin de pouvoir prendre au plus vite les mesures de prévention et de protection nécessaires**

Par manque de temps, nous n'avons pas été en mesure de mettre immédiatement et formellement à jour le DUERP → priorité ayant été donnée à l'action effective sur les conditions de travail, en axant tous nos efforts sur la mise en œuvre des mesures et la protection réelle des salariés.

Depuis lors :

- nous avons pu mettre à jour le document, en tenant compte des risques générés par l'épidémie
- le document est mis à jour régulièrement afin de prendre en compte notamment les nouvelles mesures et les nouveaux équipements de protection



Information sur la mise à jour du DUERP des magasins

- **L'analyse des risques a été réalisée :**
 - **poste par poste** : postes en caisse, postes en Drive, tous postes (notamment postes à l'accueil et postes en rayon)
 - **en faisant ressortir :**
 - le niveau de gravité du risque de contamination selon le poste : cotation du risque
 - les moyens de prévention mis en œuvre pour réduire au maximum le risque de contamination. Ces mesures de prévention ont été adoptées sur la base des recommandations des autorités sanitaires et publiques (Gouvernement, Ministère du travail et CARSAT).
 - **La « trame » présentée à la Commission reprend tous les moyens de prévention qui peuvent se retrouver en magasin**
- ↳ **Cette trame a été adaptée ensuite localement par chaque directeur de magasin**



Information sur la mise à jour du DUERP des sièges

L'analyse des risques a été réalisée :

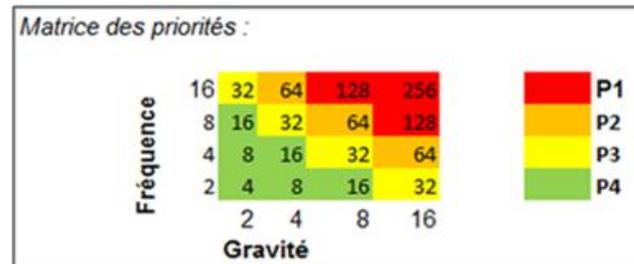
- Tous postes « sièges »
- En faisant ressortir :
 - le niveau de gravité du risque de contamination : cotation du risque
 - les moyens de prévention mis en œuvre pour réduire au maximum le risque de contamination. Ces mesures de prévention ont été adoptées sur la base des recommandations des autorités sanitaires et publiques (Gouvernement, Ministère du travail et CARSAT).

Les mesures de prévention ont été décidées sur la base des recommandations des autorités sanitaires et publiques (Gouvernement, Ministère du travail et CARSAT/CRAMIF).



Information sur la mise à jour du DUERP

La signification des notes dans les DUERP magasins et sièges des DO (hors IDF) est la suivante :



Gravité

Note	Nom	Détail
2	Bénin	Inconfort, accident sans arrêt de travail
4	Important	Accident avec arrêt de travail mais sans séquelles
8	Grave	Accident ou maladies avec séquelles
16	Très grave	Accident avec invalidité permanente ou décès

Fréquence

Note	Nom	Détail
2	Rare	Moins d'une fois par jour
4	Ponctuelle	Une à quelquefois par jour
8	Fréquente	Tous les jours, de nombreuses fois, exposition courte/discontinue
16	Permanente	Tous les jours, exposition longue et/ou continue



Information sur la mise à jour du DUERP

Le DUERP est tenu à la disposition des collaborateurs, des représentants du personnel, du médecin du travail et des différentes personnes habilitées à le consulter.

Ce document est susceptible de mises à jour régulières dans le cadre de la crise actuelle.

Nous informerons systématiquement les représentants de proximité des sites concernés de chacune de ces mises à jour.

